

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif  
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administrative  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie  
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 04.

---

**10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 28.

---

**CA22 16 0274**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 6 septembre 2022, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 6 septembre 2022 tel que proposé en ajoutant la motion du maire Laurent Desbois sous la rubrique « Affaires nouvelles ».

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

**10.04 - Période de questions du public**

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 30 ET SE TERMINE À 20 H 43.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marc Poulin	Question de privilège pour Madame Patreau
Pierre Lacerte	Ruelle verte
Jean-Marc Corbeil	Circulation artérielle
Yehuda Leib Indurski	Landscaping
Yannick Bujold	Ambiance toxique conseil d'arrondissement
Jean Pouliot	Stationnement CCI
Colette Piero	QUESTION N9 EN LIGNE
Cynthia Kelly	Intervention - SANS CAMÉRA.
Céline Forget	Suivis des questions
Anouk Hernandez	Les vélos
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Elza Kephart	Je suis une citoyenne d'Outremont depuis 1998. Je suis également très impliquée comme activiste climatique depuis 2018, et je vois les ravages que le changement climatique cause à travers la planète. Je commence à trouver que les arbres d'Outremont, qui font toute la beauté de notre arrondissement, souffrent. De plus en plus leurs branches sont nues; ce n'est pas seulement les frênes, mais les érables, les chênes, etc. Est-ce relié au niveau de la nappe phréatique qui baisse à cause de la sécheresse? Les arbres n'ont-ils pas assez accès à l'eau? Que ce passe-t-il? Je suis très soucieuse et j'aimerais bien savoir ce que Outremont fait à propos de cela. À chaque fois que je regarde par ma fenêtre et que je vois les beaux arbres de ma rue sans feuilles, j'ai les larmes aux yeux.
Charlier	Bonjour M. le Maire, J'aimerais vous faire remarquer que de plus en plus on constate des bus scolaires qui circulent au delà de la vitesse permise de 30km/h et qui ont du mal à faire correctement les stop. On constate aussi un niveau sonore à chaque accélération qui me paraît au delà de la réglementation sonore permise en milieu urbain à Outremont (règlement ao-21). J'aimerais savoir si il vous est possible de faire passer le message auprès des compagnies de transport afin de faire respecter la loi en matière de vitesse et d'ajuster leur niveau sonore selon la norme en vigueur. Il en va de notre sécurité et de notre bien être de vie de quartier. Merci de votre attention.
France Poulin	Récemment Mme Patreau vous avez dénoncé sur les réseaux sociaux la volonté du Maire Desbois et son équipe de réformer les règles de fonctionnement du conseil de l'arrondissement en l'accusant, je cite, de

	faire preuve d'un patriarcat d'un autre siècle. Vous avez également demander support pour, et je cite, votre lutte pour éviter un recul au droit des femmes. Depuis il a été démontré que ces nouveaux règlements, qui soit dit en passant s'appliquent également au Maire Desbois, ne venaient que calquer ceux de la ville centre et de nombreux autres arrondissements contrôlés par Projet Montréal. Ce procès d'intention en misogynie est totalement déplacé et sans fondement. Cet opportunisme politique me choque profondément en tant que femme et féministe et porte discrédit à la cause de femmes. Ce soir je vous demande si vous allez vous excuser auprès du Maire Desbois?
Claire Bonnell	Lors de la dernière campagne électorale, un engagement phare de votre part était de modifier les règles de stationnement qui nous avaient été imposées par M. Tomlinson. Je sais que ce n'est pas simple de faire bouger la machine administrative, mais je suis quand même surprise qu'après presque un an de pouvoir, il n'y a eu qu'un tout petit secteur de l'arrondissement où des modifications ont été implantées. Pouvez-vous partager avec nous l'échéancier pour les autres secteurs de l'arrondissement et peut-on s'attendre à ce que le tout soit complété avant l'hiver?
Damien Tholomier	Quelle mesure sera prise par le conseil pour réduire la vitesse sur l'avenue McEachran entre Van Horn et l'Arena? Il n'est malheureusement pas rare d'être réveillé dans la nuit par la vitesse excessive de certains chauffards, ralentisseurs, camera de vitesse, etc. Merci
Philippe Gravel	Mme Patreau, Mme Pollak, avez-vous voté en faveur de la Motion qui destituait M Lussier et qui a été jugée discriminatoire par le juge du Tribunal des droits de la personne. Oui ou non?
Micheline Maranda	Mme Patreau, Mme Pollak Dans les semaines qui ont suivi votre élection, vous avez, avec M Tomlinson et Mme Magini, tous de Projet Montréal, voté une motion pour destituer M Lussier de son poste au CCI. En mars, le Tribunal des droits de la personne a jugé que cette motion était discriminatoire à l'égard de M Lussier, discrimination reposant sur des bases politiques. Le code d'éthique des élus interdit toute forme de discrimination, notamment la discrimination politique. Vous avez donc alors enfreint votre code d'éthique. Allez-vous vous excuser auprès de M Lussier et auprès des citoyens pour cet abus de pouvoir?
Ginette Côté	J'ai vu à l'ordre du jour que l'arrondissement entendait poursuivre en justice un propriétaire qui a effectué des travaux sans permis sur Hutchison. Je vous félicite d'agir ainsi car le respect règlementaire en avait pris pour son rhume sous le règne de Projet Montréal au cours des 4 dernières années. Cela m'a également rappelé le dossier du 1140 LAJOIE où la façade a été défigurée sans permis tel qu'il a été établi en conseil il y a quelques mois. Pouvez-vous nous faire part de l'état des procédures afin que ce bâtiment retrouve sa façade d'antan?
Colette Pierrot	Je reviens sur la question de la remise en état des parcs d'Outremont. Je posais la question en août d'un plan de réfection de nos parcs. Vous m'avez répondu qu'on envisage d'engager une équipe de jardiniers à l'arrondissement pour 2023. Fort bien, c'est nécessaire. Mais je ne crois pas qu'il soit du ressort de seuls jardiniers de remettre en état un réseau de sentiers complètement défait. De plus je crains le saupoudrage et la dispersion des efforts qui reproduiront la situation actuelle : cette année nous avons 3 chalets de parc sur 5 inaccessibles, deux tennis sur 3 en travaux. Cette année, aucun de nos parcs n'est dans un état acceptable. J'admets que c'est la situation laissée par l'administration précédente. Mais l'année prochaine, on ne pourra plus invoquer l'héritage. Je pose donc à nouveau ma question : quand notre administration nous soumettra-t-elle un plan réaliste et progressif pour la reprise en mains de nos 5 parcs publics ?
Audrey Robinson	J'aimerais savoir s'il serait possible d'ouvrir la bibliothèque plus tôt en semaine, comme 10h00. Je pense que cela vaudrait la peine d'envoyer un sondage aux résidents d'Outremont, car j'ai parlé à plusieurs personnes qui aimeraient que la bibliothèque ouvre plus tôt en semaine. Mon besoin personnel est que je suis mère d'un enfant de 1 an et qu'il n'y a pas d'options intérieures dans le quartier pour amener un jeune enfant - et j'ai trouvé cela très déprimant pendant les hivers avec mon premier enfant. Les jeunes enfants font la sieste une fois par jour après le déjeuner, et lorsqu'ils se réveillent plus tard dans l'après-midi, il y a d'autres responsabilités – celles qui ne peuvent pas être faites le matin comme aller chercher les enfants plus âgés à l'école ou préparer le dîner. Pourquoi la bibliothèque ne peut-elle pas être ouverte plus tôt les matins de la semaine – pour tout le monde ?
Solomon Weiss	Hello, I see that the next council meeting is October 11. Maybe you didn't realize, but it is the second day of the Jewish holiday of Sukkos. I'm sure it's a mistake and you will fix it. It's not respectful to have a meeting when many of your citizens cannot be there.

David DesBaillets	Maire Desbois- pourquoi du gazon synthétique alors que vous n'avez pas mis de carré de sable pour les enfants pour des « raisons écologiques » ? C'est vraiment incohérent et douteux comme décision
Shannon Babcock	Je vois le nouveau règlement qui demande que les citoyens utilisent les bacs en plastique pour cacher les sacs noirs. Quels sont vos plans pour réduire les déchets produits par les commerces d'Outremont surtout, ainsi que les citoyens? Je félicite les conseillères Patreau et Pollak pour leur initiatives/subventions vis à vis des couches lavables et de produits féminins réutilisables. Quels sont les autres initiatives proposés pour réduire les déchets produits.
Bruno Nobert	Ou est rendu le dossier du 1140 Lajoie (ajout de 2 portes en façade) le propriétaire va t il être obligé de refaire la façade tel que origine
Sarah Dorner	Félicitations Valérie Patreau et Mindy Pollak pour vos réalisations pour lancer un programme pour les couches lavables et produits d'hygiène féminine. C'est un bel exemple de réduction de déchets à la source. Je suis cependant déçue de l'approche de l'administration d'Ensemble Montréal Outremont pour les résidents des districts ayant des problèmes de dépôts sauvages. Cette semaine, j'ai reçu un avis de non-conformité avec une facture potentielle de 400\$ pour des sacs d'ordure et du carton déposé près de notre résidence alors que ces déchets viennent d'un autre résident ou même d'un contracteur. L'avis explique clairement que l'individu responsable n'avait pas été identifié. Menacer les victimes des dépôts sauvages avec des amendes salées n'est pas une approche acceptable pour réduire les déchets. Pourriez-vous arrêter d'envoyer des avis de non-conformité aux résidents qui suivent toutes les consignes et qui ne sont aucunement responsables des dépôts sauvages dans nos ruelles? Merci
Jill Lance	Les rues piétonnes de Montréal ont connu un grand succès cet été. Elles ont attiré l'attention du monde entier et ont reçu les éloges d'éminents penseurs et designers urbains d'Amérique du Nord et d'Europe. Sauf la rue Bernard, qui a été notée comme étant trop anti-vélo et ne profitant qu'aux restaurants qui ont privatisé la voie publique. La cohabitation entre cyclistes et piétons (zone lenteur) a très bien fonctionné à Montréal. Ils maintiennent les rues ouvertes aux modes de transport durables qui à leur tour soutiennent les commerces. Pourquoi ce conseil a-t-il choisi d'adhérer à une position anti-vélo alors que des recherches empiriques montrent que la cohabitation fonctionne ? Sachant que la circulation à pied ET à vélo est bonne pour les entreprises locales, pourquoi limiter l'accès et la visibilité aux seuls piétons ? De plus, pourquoi bloquer une voie de transport actif bien adaptée aux familles, surtout quand il n'y a pas d'alternatives sécuritaires le long de cet axe ?
Thédora d'Hellencourt-Anastasoff (age 6)	People are feeding squirrels in our alley. They're making our garden messy, and it's annoying because they destroy all our plants, and they leave nut shells everywhere. And when the squirrels come too close they scare me, and they also scare the cats in our alley. Can you investigate and tell people in our neighborhood to stop feeding the squirrels?
Roger Nachar	M le maire, Suite à la décision de la commission des droits de la personne, nous avons appris que Mme polak et Mme patreau ont voté : l'expulsion d'un citoyen, m. Lussier, a cause qu'il était un adversaire politique. La commission a d'ailleurs jugé que ce geste était de la discrimination. Ces deux conseillères ont toujours refusé de reconnaître que leur geste était discriminatoire, ont refusé de s'excuser, ont refusé de payer elles même le 7000\$ que la ville de mtl a dû déboursé à titre de réparation de leur geste. M. Le maire, allez vous, afin de souligner l'importance de ne pas discriminer les citoyens qui ont des idées politiques différentes, expulser ces deux conseillères de tous les comités sur lesquels elles siègent

CA22 16 0275

**Première prolongation de la période de questions des citoyens**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

---

**CA22 16 0276**

**Seconde prolongation de la période de questions des citoyens**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.2

À 21 h 28, le président du conseil suspend la séance.

À 21 h 39, le conseil reprend ses travaux.

---

**CA22 16 0277**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 8 août 2022, à 19 h**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 8 août 2022, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA22 16 0278**

**Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation d'égout et remplacement des entrées de service en plomb sur l'avenue McEachran, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard dans l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 896 261 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics OUT-TRV11-22 – 3 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 985 887,10 \$, incluant les taxes et le budget de contingences - Dépense provenant du service de l'eau (SE)**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226965002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'OCTROYER** un contrat d'un montant de 896 261 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Insituform Technologies Limited pour les travaux de réhabilitation d'égout et remplacement des entrées de service en plomb sur l'avenue McEachran, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard dans l'arrondissement d'Outremont, conformément aux documents de l'appel d'offres public OUT-TRV11-22 (3 soumissionnaires);

**D'AUTORISER** une dépense d'un montant de 896 261 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Insituform Technologies Limited pour les travaux de réhabilitation d'égout et remplacement des entrées de service en plomb sur l'avenue McEachran, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard dans l'arrondissement d'Outremont;

**D'AUTORISER** une dépense d'un montant de 89 626,10 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 985 887,10 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée par le Service de l'eau.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1226965002

---

**CA22 16 0279**

**ADDENDA - Annuler le soutien financier de 26 894 \$ accordé à la Maison des jeunes d'Outremont / Accorder un soutien financier de 13 053 \$ au YMCA du Québec afin de réaliser le projet Aînés en action pour la période du 16 septembre 2022 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant de l'agglomération**

**ATTENDU QUE** le 2 mai 2022, le conseil de l'arrondissement, par le biais de la résolution CA22 16 0134, a entériné le versement d'un soutien financier de 26 894 \$ à l'organisme Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) pour le projet « Prévention et intervention en matière de violences sexuelles auprès de toutes et tous les jeunes de 12 à 18 ans »;

**ATTENDU QU'À** la suite du retrait des partenaires financiers de la Maison des jeunes jumelé au départ d'une intervenante, la Maison des jeunes d'Outremont a signifié son intention de se désister de sa participation au projet « Prévention et intervention en matière de violences sexuelles auprès de toutes et tous les jeunes de 12 à 18 ans » pour lequel une contribution de 26 894 \$ lui avait été versé;

**ATTENDU QU'À** la suite de ce désistement, il est requis d'annuler le versement de la contribution de 26 894 \$ ainsi que la demande d'achat 721121 préparée à cet effet;

**ATTENDU QUE** l'annulation du versement versé à la Maison des jeunes d'Outremont permet au YMCA du Québec - du Parc de bénéficier d'un soutien financier de 13 053 \$ pour la réalisation d'un projet admissible dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1227426001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ANNULER** le soutien financier de 26 894 \$ accordé à l'organisme La Maison des jeunes d'Outremont le 2 mai 2022 pour le projet « Prévention et intervention en matière de violences sexuelles auprès de toutes et tous les jeunes de 12 à 18 ans »;

**D'ACCORDER** un soutien financier de 13 053 \$ au YMCA du Québec – du Parc afin de réaliser le projet « Aînés en action » pour la période du 16 septembre 2022 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

**D'APPROUVER** un projet de convention entre la Ville de Montréal et le YMCA du Québec – du Parc, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

**D'AUTORISER** Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## VOTE

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1227426001

---

## CA22 16 0280

**Accorder un soutien financier de 9 775 \$, taxes incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables pour la période du 7 septembre 2022 au 31 décembre 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de la transition écologique**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229451003;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'ACCORDER** une contribution financière de 9 775 \$, taxes incluses, à l'organisme Outremont en Famille, pour la période du 7 septembre 2022 au 31 décembre 2023 dans le cadre du projet de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables;

**D'APPROUVER** un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Outremont en Famille, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement, à signer la convention pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1229451003

---

#### **CA22 16 0281**

**Affecter une somme de 200 000 \$, taxes incluses, à même le Fonds réservé des parcs afin d'effectuer des travaux de réfection de l'engazonnement des parcs Outremont, St-Viateur et Pratt / Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à accorder tout contrat lié à ce projet**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226965003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AFFECTER** une somme maximale de 200 000 \$, incluant les taxes, à même le fonds réservé des parcs afin d'effectuer des travaux de réfection de l'engazonnement des parcs Outremont, Saint-Viateur et Pratt

**D'AUTORISER**, la directrice d'arrondissement, Madame Marie-Claude Leblanc, à approuver toute dépense et à octroyer tout contrats liés à ce projet;

**D'IMPUTER** la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1226965003

---

**CA22 16 0282**

**Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 6 352 198 du cadastre de Québec (6170-6174, rue Hutchison)**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228747001;  
Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 6 352 198 du cadastre de Québec (6170-6174, rue Hutchison).

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1228747001

---

**CA22 16 0283**

**Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de juillet 2022**

**DÉPÔT** des rapports des décisions déléguées pour le mois de juillet 2022.

30.03 1226131002

---

**CA22 16 0284**

**Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2022**

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2022.

30.04 1226131003

---

**CA22 16 0285**

**Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2022**

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2022.

30.05 1226131004

---

**CA22 16 0286**

**Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2022**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2022.

30.06 1226131005

---

**CA22 16 0287**

**Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2022 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)***

**DÉPÔT** du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont, tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2022.

30.07 1228953008

---

**CA22 16 0288**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlements modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) - Réduction des frais exigibles pour l'émission d'un permis journalier de stationnement pour les personnes de 65 ans et plus inscrites à une activité offerte au Centre communautaire et intergénérationnel (CCI) à raison d'un maximum de 100 permis journaliers par année par personne***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) et le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin de réduire les frais exigibles pour l'émission d'un permis journalier de stationnement pour les personnes de 65 ans et plus inscrites à une activité offerte au Centre communautaire et intergénérationnel (CCI) à raison d'un maximum de 100 permis journaliers par année par personne.

40.01 1225069018

**CA22 16 0289**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlements modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) - Réduction des frais exigibles pour l'émission d'un permis journalier de stationnement pour les personnes de 65 ans et plus inscrites à une activité offerte au Centre communautaire et intergénérationnel (CCI) à raison d'un maximum de 100 permis journaliers par année par personne**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069018;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* et le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin de réduire les frais exigibles pour l'émission d'un permis journalier de stationnement pour les personnes de 65 ans et plus inscrites à une activité offerte au Centre communautaire et intergénérationnel (CCI) à raison d'un maximum de 100 permis journaliers par année par personne.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.02 1225069018

---

**CA22 16 0290**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269) visant à interdire l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles opérés par un moteur à essence**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à interdire l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles opérés par un moteur à essence.

40.03 1227776002

---

**CA22 16 0291**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269) visant à interdire l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles opérés par un moteur à essence**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227776002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269)*. L'objet de ce règlement vise à interdire l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles opérés par un moteur à essence.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1227776002

---

**CA22 16 0292**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton et Woodbury prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton et Woodbury.

40.05 1225069025

---

**CA22 16 0293**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton et Woodbury prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069025;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton et Woodbury.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1225069025

---

#### **CA22 16 0294**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) et le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification du mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) et le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier le mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la petite enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

40.07 1225069026

---

#### **CA22 16 0295**

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) et le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification du mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille***

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069026;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2022) (AO-544) et le *Règlement relatif à la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier le mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la petite enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1225069026

---

#### **CA22 16 0296**

##### **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - Prohiber la conduite de vélos sur les avenues piétonnes***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à ajouter aux prohibitions prévues à l'article 2 du *Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* la conduite de vélos sur les avenues piétonnes.

40.09 1228747002

---

#### **CA22 16 0297**

##### **Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - Prohiber la conduite de vélos sur les avenues piétonnes***

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228747002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet de *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances* (1063). L'objet de ce règlement vise à ajouter aux prohibitions prévues à l'article 2 du *Règlement concernant les prohibitions et nuisances* (1063) la conduite de vélos sur les avenues piétonnes.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.10 1228747002

---

#### **CA22 16 0298**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Modification du mode de paiement aux bornes de stationnement et aux distributeurs de l'Agence de mobilité durable prévu au règlement 1171**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier le mode de paiement aux bornes de stationnement et aux distributeurs de l'Agence de mobilité durable prévu au règlement.

40.11 1225069027

---

#### **CA22 16 0299**

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Modification du mode de paiement aux bornes de stationnement et aux distributeurs de l'Agence de mobilité durable prévu au règlement 1171**

**ATTENDU QUE** la direction de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal souhaite améliorer l'expérience des usagers du stationnement tarifé;

**ATTENDU QUE** cette vision nécessite que des modifications réglementaires concernant le mode de paiement aux bornes de stationnement et aux distributeurs de l'Agence de mobilité durable soient apportées au *Règlement concernant la circulation et le stationnement* (1171);

**ATTENDU QUE** ces modifications permettront entre autres aux usagers du stationnement tarifé d'utiliser différents modes de paiement, dont la carte débit sans contact, ce qui n'est pas possible pour le moment;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069027;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier le mode de paiement aux bornes de stationnement et aux distributeurs de l'Agence de mobilité durable prévu au règlement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1225069027

---

**CA22 16 0300**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Durocher entre les avenues Laurier et Fairmount, l'avenue Édouard-Charles, l'avenue Querbes entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount et le boulevard Saint-Joseph prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 8 août 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 8 août 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 8 août 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069019;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Durocher entre les avenues Laurier et Fairmount, l'avenue Édouard-Charles, l'avenue Querbes entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount et le boulevard Saint-Joseph.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1225069019

---

**CA22 16 0301**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) - Ajout de places publiques à la définition du mot "parc" prévu à l'article 1 du règlement 1107**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 8 août 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 8 août 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 8 août 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711036;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107)* ». L'objet de ce règlement vise à ajouter les places publiques à la définition du mot "parc" prévu à l'article 1 du règlement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1223711036

---

**CA22 16 0302**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) - Révision de certaines des règles régissant la tenue des séances du conseil**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 8 août 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 8 août 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 8 août 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711038;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* ». L'objet de ce règlement est de réviser certaines des règles régissant le déroulement des séances du conseil.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.15 1223711038

---

#### **CA22 16 0303**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une case pour personnes à mobilité réduite**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 8 août 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 8 août 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 8 août 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069022;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté nord de la partie de l'avenue Ducharme comprise entre les avenues Wiseman et Stuart afin d'y implanter un espace pour personnes à mobilité réduite.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1225069022

---

## **CA22 16 0304**

**Édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, le renouvellement pour une durée de trois (3) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement AO-21**

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b) tel que prévu dans l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit (AO-21)*;

**ATTENDU QUE** toutes les autres dispositions du Règlement AO-21, notamment l'article 4 (g) devront être respectées;

**ATTENDU** les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur;

**ATTENDU QUE** des travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro d'Outremont et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 19 h et 6 h, et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023;

**ATTENDU QUE** la seule alternative serait de fermer la station de métro d'Outremont pendant la durée des travaux et de prolonger la durée des travaux de plusieurs mois;

**ATTENDU QUE** le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux;

**ATTENDU QU'UN** comité de suivi avec des citoyens riverains pour le bon déroulement du chantier a tenu six rencontres, soit le 16 juin 2021, le 16 août 2021, le 22 octobre 2021, le 8 décembre 2021, le 1 juin 2022, le 12 juillet 2022 et une septième est prévue le 20 septembre;

**ATTENDU QUE** la STM souhaite poursuivre les travaux du comité de bon voisinage et ses communications auprès des riverains;

**ATTENDU** les décisions du 6 avril 2021 (Résolution CA21 16 0105, numéro de dossier : 1218358007), du 3 mai 2021 (Résolution CA21 16 0148, numéro de dossier : 1218358007 - addenda pour limiter la durée de l'ordonnance à 2 mois), du 6 juillet 2021 (Résolution CA21 16 0217, numéro de dossier : 1218358018), du 13 septembre 2021 (Résolution CA21 16 0302, numéro de dossier : 1218358027), du 7 mars 2022 (Résolution CA22 16 0073, numéro de dossier : 1228358002) et du 7 juin 2022 (Résolution CA22 160195, numéro de dossier : 1228358014) ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358024;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER**, le renouvellement, pour une durée de trois (3) mois, de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec Inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit (AO-21)*, soit du lundi au jeudi, de 19 h, et ce, jusqu'à 6 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1228358024

---

**CA22 16 0305**

**ADDENDA - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement (Cross-Country école secondaire Stanislas)**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement au cours des mois d'août, septembre et octobre 2022 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1226737007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE PRENDRE ACTE** de la modification de la date de l'événement « **Cross-country école secondaire Stanislas** » qui se tiendra le jeudi 20 octobre 2022 au lieu du 27 octobre, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1226737007

---

**CA22 16 0306**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement au cours de septembre et octobre 2022 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226737009;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Caroline Braun

**D'ÉDICTER** les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- 50<sup>e</sup> anniversaire du CPE Champagneur;
- Fête des récoltes des jardins collectifs de l'arrondissement;
- Épluchette de Blé D'inde de Casteliers et de l'AMQ;
- Party de la rentrée du CPE Frissons de Colline;
- Fête de la rentrée de l'école Paul-Gérin-Lajoie.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19 1226737009

---

**CA22 16 0307**

**Adopter, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une résolution visant une demande d'occupation permanente du domaine public pour l'immeuble situé au 879-883, avenue Champagneur**

**ATTENDU QUE** le conseil de l'arrondissement peut autoriser une occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);

**ATTENDU** que motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358023;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 879-883, avenue Champagneur, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Claude Simard, minute 24805, dossier 27268 datée du 16 décembre 2021.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1228358023

---

**CA22 16 0308**

**Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 1000, avenue Outremont, 536, avenue Outremont, 156, avenue Springgrove et 730, avenue Bloomfield**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 17 août 2022, les demandes d'approbation d'un PIIA conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358026;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

**1000, avenue Outremont :**

Avec les réserves suivantes :

- Retirer la surlargeur de l'allée véhiculaire menant au stationnement souterrain, afin d'y empêcher le stationnement de véhicules et d'augmenter le verdissement de la cour intérieure;
- Retirer le débarcadère automobile proposé dans la cour intérieure, afin de réduire les conflits potentiels avec les piétons et augmenter le verdissement dans la cour intérieure;
- Réviser la matérialité des pavés de béton afin d'assurer un meilleur arrimage avec la sobriété du bâtiment et se subordonner à la place Alice-Girard :
  - Notamment simplifier le motif de pose, notamment les diagonales le long de la Place ;
  - Retirer la ligne de pavés "en soldat" le long de la Place, afin de ne pas doubler la bande de transition existante;
  - Réduire le nombre de couleurs.

**536, avenue Outremont :**

Avec les réserves suivantes :

- Utiliser des portes et fenêtres blanches;
- Renoncer à l'obturation de l'ouverture en latéral et y installer une fenêtre avec une subdivision horizontale 1/3 - 2/3;
- Sur le mur latéral, pour la fenêtre dans l'ouverture placardée à l'étage, ajouter des divisions 1/3-2/3 avec caisson dans le bas et pour la fenêtre du rez-de-chaussée, privilégier des subdivisions 1/3 - 2/3;
- Ajouter une imposte sur le panneau central de la fenêtre du deuxième étage sur le côté gauche de la façade avant du garage, alignée avec celle des fenêtres dont elle est flanquée.

**156, avenue Springgrove :**

Avec la réserve suivante :

- Utiliser le bardeau d'asphalte sur la totalité de la toiture.

**730, avenue Bloomfield :**

Avec les réserves suivantes :

- Sélectionner un fini lisse au lieu de bouchardé pour la nouvelle insertion de pierre;
- Enlever les subdivisions dans la nouvelle fenêtre au-dessus de l'entrée principale;
- Élargir le nouvel escalier du perron afin qu'il corresponde à la largeur des portes et installer un escalier léger en fer forgé, de même facture que les garde-corps des coursives;
- Reconstruire une marquise en parement métallique de la même largeur que l'escalier et qu'elle soit centrée avec celui-ci ;
- Renoncer aux portes-patio au profit de portes à battant flanquées de deux fenêtres pleines hauteur, de façon à induire une subdivision tripartite similaire à celles des fenêtres du côté gauche de la façade.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1228358026

**CA22 16 0309**

**Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 189-191, avenue de l'Épée**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 17 août 2022, les demandes d'approbation d'un PIIA conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358027;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE REFUSER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au :

**189-191, avenue de l'Épée :**

Avec la suggestion suivante :

- Installer des portes en bois, plein vitrage similaire au 171-175 (bois) ou au 177-181 (bois peint blanc) De L'Épée.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1228358027

---

**CA22 16 0310**

**Dépôt des comptes rendus des réunions du Comité de sécurisation tenues les 10 mai 2022, 14 juin 2022 et 19 juillet 2022**

**DÉPÔT** des comptes rendus des réunions du Comité de sécurisation tenues les 10 mai 2022, 14 juin 2022 et 19 juillet 2022.

60.01 1225069021

---

**CA22 16 0311**

**Motion de la conseillère Valérie Patreau - Véhicules légers à faibles émissions**

**ATTENDU QUE** la transition écologique, dont la lutte aux changements climatiques, fait partie des priorités de l'arrondissement d'Outremont,

**ATTENDU QUE** l'arrondissement d'Outremont souhaite soutenir les initiatives de mobilité durable et encourager les options facilitant le « cocktail transport » de ses résident.e.s,

**ATTENDU QUE** de plus en plus de résident.e.s souhaitent réduire l'empreinte carbone de leurs déplacements,

**ATTENDU QUE** de plus en plus de résident.e.s acquièrent des véhicules légers à faibles émissions carbone (ex. : scooter électrique, \_), qu'ils et elles utilisent notamment durant la saison estivale, et qui sont considérés comme un 2<sup>ème</sup> véhicule par l'arrondissement d'Outremont,

**ATTENDU QUE** l'arrondissement d'Outremont a des pouvoirs en matière de réglementation du stationnement sur son territoire,

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

De permettre aux résident.e.s d'une même adresse, ayant déjà une vignette de stationnement pour un véhicule automobile, de bénéficier d'une vignette au même tarif qu'un 1<sup>er</sup> véhicule pour leur véhicule léger à faibles émissions (nécessitant une vignette de stationnement).

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

À 22 h 20, le président du conseil suspend la séance.

À 22 h 21, le conseil reprend ses travaux.

65.01

---

### **CA22 16 0312**

**Affaires nouvelles - Motion du maire Laurent Desbois - Motion demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval.**

**ATTENDU QU'AU** nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

**ATTENDU QUE** la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières années alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

**ATTENDU QUE** depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

**ATTENDU QUE** le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées et considère qu'ils sont désormais en danger;

**ATTENDU QU'EN** avril 2019, l'arrondissement d'Outremont obtient la certification de Ville amie des Monarques niveau Argent;

**ATTENDU QUE** cet écosystème intégré de terres humides comprend le « Champ des Monarques », important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

**ATTENDU QUE** le « Champ des Monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

**ATTENDU QUE** plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui en font un centre de biodiversité. Rappelons que ces terrains servent d'habitat au petit blongios, une espèce d'oiseau menacée qui est protégée par la réglementation fédérale;

**ATTENDU QUE** les élu.e.s du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

**ATTENDU QUE** les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

**ATTENDU QU'EN** décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

**ATTENDU QU'EN** collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur. Cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**QUE** le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des Monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

**QUE** le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

**QUE** le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

**QUE** le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

**QUE** cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

**CA22 16 0313**

**Affaires nouvelles - Motion de la conseillère Mindy Pollack - Modification du calendrier des séances du conseil d'arrondissement d'Outremont 2022**

Il est proposé par Mindy Pollack

appuyé par Valérie Patreau

**DE MODIFIER** le calendrier des séances du conseil d'arrondissement 2022 en déplaçant la séance du 11 octobre 2022 au jeudi 6 octobre 2022, à 19 h.

À 22 h 28, le président du conseil suspend la séance.

À 22 h 40, le conseil reprend ses travaux.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Valérie Patreau, Mindy Pollack

**Votent contre:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA MOTION EST BATTUE.

70.02

---

**Levée de la séance**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 22 H 44.

70.03

---

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2022.